



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	AERO 50
<b>Code du produit</b>	SOL5020LT ; SOL50205LT
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.Dis.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Dégraissant biodégradable concentré multifonctionnel. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

#### DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	7 - 13 %
Phénoxybenzène, dérivés tétrapropyléniques, sulfonés, sels de sodium	119345-04-9	1 - 5 %
Phosphate trisodique dodécahydraté	10101-89-0	1 - 5 %
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1 - 5 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau.
<b>Note au médecin</b>	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aucun danger répertorié.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit. Ajouter plutôt ce produit à l'eau en petites quantités tout en mélangeant constamment pour éviter les éclaboussures. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
<b>Température de stockage</b>	15 à 40 °C (59 à 104 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.				
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			20 ppm	97 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Métasilicate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable		5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		Poussière totale		15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
Phosphate trisodique dodécahydraté	VEMP (8h)	Poussière respirable		5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		Poussière totale		15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.				

## Mesures de protection individuelle

<b>Yeux</b>	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et un écran facial.
<b>Mains</b>	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter un tablier ou une combinaison de protection.
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule P100.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.
 Tablier      Lunettes anti-éclaboussures      Gants de nitrile	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Jaune fluorescent	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Odeur de citron	<b>Point d'éclair</b>	N.Dis.
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	12 à 14	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	0°C (32°F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	0°C (32°F)	<b>Densité de vapeur</b>	<1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	100°C (212°F)	<b>Densité relative</b>	1.03 à 1.04 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Complètement soluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	<1
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.

N.Dis.: Non disponible

S.O.: Sans Objet

N.Det.: Non déterminé

N.Ét.: Non établi

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec les acides.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Butoxy-2 éthanol	Ingestion	560 mg/kg	Rat	DL50
				Cochon	
			1414 mg/kg	d'inde	DL50
		Inhalation	2.21 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	400 mg/kg	Lapin	DL50
			>2000 mg/kg	Rat	DL50
			>2000 mg/kg	Cochon	
			>2000 mg/kg	d'inde	DL50
	Métasilicate de sodium	Ingestion	1280 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2.06 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Phénoxybenzène, dérivés tétrapropyléniques, sulfonés, sels de sodium	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Phosphate trisodique dodécahydraté	Ingestion	7400 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de irritant à corrosif.			
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution.			
	<b>Voie respiratoire</b>	L'exposition prolongée ou excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements ou une irritation des voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.			
	<b>Voie orale</b>	Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.			
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.			
	<b>Cancérogénicité</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.			
	<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.			
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.				
<b>Toxicité spécifique</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.				

	<p><b>pour certains organes cibles - exposition unique</b>  <b>Toxicité spécifique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.  <b>pour certains organes cibles - exposition répétée</b></p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les poussières et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2)
	Poisson - Leuciscus idus	CL50	2400 mg/L; 48 h (CAS no 10101-89-0)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	6.2 mg/L; 96h (CAS no 119345-04-9)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1.2-4.7 mg/L; 48h (CAS no 119345-04-9)
	Plante aquatique - Algue, Selenastrum capricornutum	CE50	>100 mg/L; 72h (CAS no 119345-04-9)
	Poisson-zèbre (Danio rerio)	CL50	210 mg/L; 96h (CAS no 6834-92-0)
<b>Persistence</b>	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.		
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500).		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.		

## 13. Données sur l'élimination

<p><b>Contenant</b></p> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Disposer des résidus comme un déchet dangereux. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

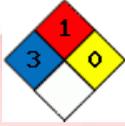


- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

TM/MD

Aucun ingrédient n'est répertorié.

<b>Autres réglementations</b>	<p>CANADA : Le CAS no 10101-89-0 ne figure pas dans la Liste intérieure des substances (LIS) car il s'agit d'un hydrate. Cependant, il est considéré comme étant sur la liste car la forme anhydre, CAS no 7601-54-9, est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</p> <p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Le CAS no 10101-89-0 ne figure pas sur l'inventaire TSCA car il s'agit d'un hydrate. Cependant, il est considéré comme étant sur la liste car la forme anhydre, CAS no 7601-54-9, est répertoriée dans l'inventaire TSCA.</p>							
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px;"> <tr><td style="background-color: blue; color: white; text-align: center;">3</td><td style="background-color: blue; color: white;">Heath</td></tr> <tr><td style="background-color: red; color: white; text-align: center;">1</td><td style="background-color: red; color: white;">Flamability</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow; color: black; text-align: center;">0</td><td style="background-color: yellow; color: black;">Reactivity</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X</td><td style="text-align: center;">Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>	3	Heath	1	Flamability	0	Reactivity	X
3	Heath							
1	Flamability							
0	Reactivity							
X	Protective Equipment							

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
<b>Version</b>	03
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2017-09-19.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)</p>

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

TM/MD

